

Francophonies périphériques

*Histoire, statut et profil des principales variétés
du français hors de France*

Collection Espaces Discursifs
dirigée par Thierry Bulot

La collection *Espaces Discursifs* rend compte de la participation des discours (identitaires, épilinguistiques, professionnels ...) à l'élaboration/représentation d'espaces sociaux, géographiques, symboliques, territorialisés, communautaires ... où les pratiques langagières peuvent être révélatrices de modifications sociales.

Espace de discussion, la collection est ouverte à la diversité des terrains, des approches et des méthodologies, et concerne – au-delà du seul espace francophone – autant les langues régionales que les vernaculaires urbains, les langues minorées que celles engagées dans un processus de reconnaissance ; elle vaut également pour les diverses variétés d'une même langue quand chacune d'elles donne lieu à un discours identitaire ; elle s'intéresse plus largement encore aux faits relevant de l'évaluation sociale de la diversité linguistique.

Déjà parus

Fabienne MELLIANI, *La langue du quartier*, 2000.

Michelle VAN HOOLAND, *Analyse critique du travail langagier*, 2000.

Gudrun LEDEGEN, *Le bon français*, 2000.

Foued LAROUCI, Sophie BABAUULT (dir.), *Variations et dynamisme du français*, 2001.

Nigel ARMSTRONG, Cécile BAUVOIS, Kate BEECHING (éditeurs), *La langue française eu féminin*, 2001.

Bernhard Pöll

Francophonies périphériques

*Histoire, statut et profil des principales variétés
du français hors de France*

Traduit de l'allemand par Christian Ollivier,
en collaboration avec l'auteur.

Préface de François Gadet

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2001
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris – France
L'Harmattan, Italia s.r.l.
Via Bava 37
10124 Torino
L'Harmattan Hongrie
Hargita u. 3
1026 Budapest
ISBN : 2-7475-1175-8

Remerciements

Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui ont contribué, par des faits ou des paroles, à la préparation de cet ouvrage : tout d'abord Thierry Bulot, qui lui a généreusement ouvert sa collection, puis Françoise Gadet, dont les remarques toujours pertinentes ont permis d'éviter bien des erreurs, et finalement Christian Ollivier, traducteur consciencieux et relecteur inlassable.

Notre reconnaissance va aussi au relecteur anonyme de l'université de Rouen et à Dieter Messner pour ses encouragements.

Il va sans dire que toutes ces personnes ne sauraient être tenues responsables d'éventuelles erreurs ou omissions.

*Publié avec le soutien du Ministère autrichien de
l'Éducation, des Sciences et de la Culture*

PRÉFACE¹

On a dit que les petits Français consacraient trop de temps à apprendre des règles comme l'accord du participe passé avec avoir pour avoir le loisir d'apprendre la géographie, que pour cette raison ils ignorent. Sans doute en va-t-il de même avec les connaissances concernant d'autres formes de français que le standard. S'ils ignorent tout de la façon dont ils parlent eux-mêmes de façon courante, s'ils ignorent tout des formes dites régionales de leur langue alors qu'elles sont souvent d'usage courant à quelques kilomètres seulement de chez eux, comment les Français auraient-ils la moindre considération pour des variétés de français que l'on ne sait nommer autrement que par la restriction ou la négative, hors de France, non centrales, périphériques ? Ces variétés qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder comme fautives dès lors qu'elles révèlent de l'altérité, encombrés qu'ils sont dans l'idéal d'homogénéité qui leur a été transmis : un seul français, et le même français pour tous. Il faut d'ailleurs reconnaître que la situation du français dans le monde semble leur permettre cette ignorance que n'aurait sûrement ni un Espagnol, ni un Portugais ni un Britannique, ces autres porteurs européens

¹ Françoise Gadet, Université de Paris-X Nanterre

de langues internationales exportées par la conquête, l'émigration et la colonisation. C'est incontestable, la très grosse majorité des locuteurs de langue maternelle française sont des Français, ce qui peut les autoriser à se bercer de l'illusion qu'ils sont les propriétaires de leur langue. Même si, selon un beau paradoxe, ils sont fiers de la francophonie internationale, ils tendent confusément à considérer que les autres francophones du monde ne peuvent pas connaître de plus beau cadeau que l'accès à leur langue telle que les Français la parlent, faute de quoi ils font des fautes.

Peut-être toutefois les mentalités sont-elles en train de légèrement changer, lentement. Il est certes toujours aussi rare de voir des universités françaises et des programmes de sciences du langage en France (c'est un peu différent pour les enseignements de littérature, théâtre et cinéma, précurseurs en ce domaine) mettre un cours descriptif et réflexif de francophonie à leur programme. Mais depuis maintenant bientôt quinze ans que Dominique Fattier et moi-même donnons un tel enseignement à Paris-X, nous y constatons année après année moins d'ignorance, moins de préjugés, et peut-être aussi moins d'auto-suffisance et de certitudes quant à une domination de plein droit du français de France dans sa version standardisée.

C'est dire qu'un livre comme celui de Bernhard Pöll est particulièrement bienvenu, ne pouvant que contribuer à un mouvement de reconnaissance de la variété des français. Et c'est à la fois avec admiration, étonnement et gratitude que je constate une fois de plus que nous le devons à l'un de ces francisants non français que j'ai pour beaucoup trouvés plus attentifs que les linguistes français à la diversité et à la variabilité des français, sous leurs formes quotidiennes comme dans la diversité internationale. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'une première version de l'ouvrage de Bernhard Pöll est parue en allemand, ce qui signifie forcément que l'éditeur allemand s'attendait à rencontrer

des lecteurs, et donc qu'il y avait une demande. Et effectivement, il n'y a qu'en France que la francophonie se trouve aussi peu au programme des études de français. Heureusement une fois de plus que des francisants étrangers sont là pour nous rappeler la rare diversité de notre langue, pour nous rappeler que sa richesse réside largement dans cette diversité.

Il est un autre mérite de cet ouvrage. Car après tout, des descriptions spécifiques de formes de français hors de France, il en existe, et même beaucoup comme le montre la vaste bibliographie de Bernhard Pöll. Mais ce qui n'existe que très peu, ce sont des tableaux d'ensemble comme celui auquel il a le courage de s'affronter. Car il est temps désormais, et les connaissances accumulées dont témoigne cet ouvrage devraient nous le permettre, de reprendre ces descriptions à la fois externes (historique, et situation sociolinguistique actuelle) et internes (quels sont les points de langue en cause dans les différentes situations de variation ? y a-t-il à cela des causes uniquement structurelles, ou aussi historiques ?), afin d'établir une typologie des français et donc du français. Car un des facteurs de richesse de cette langue, c'est justement cette diversité qui la fait couvrir un vaste spectre du français standard jusqu'à l'apparemment aux créoles de base française, en passant par des situations obsolescentes, des variétés archaïsantes ou au contraire dynamiques et créatives, des côtoiements avec des langues diverses dans des bilinguismes et/ou des diglossies de configurations variées, des cas de véhicularisation ou de pidginisation comme des réappropriations en vernaculaire... Il y aurait largement de quoi, avec le seul exemple des français, écrire une introduction à la sociolinguistique. De ce point de vue, il n'y a que l'anglais qui soit comparable au français, en encore plus diversifié, et avec un nombre de locuteurs et une force internationale considérablement supérieurs ; d'ailleurs

seuls les anglicistes ont créé une revue consacrée aux différentes formes internationales de l'anglais, les francisants m'en paraissent encore loin, et la situation actuelle donne à penser que l'initiative en viendra probablement encore une fois d'ailleurs que de France même.

Cet ouvrage constitue ainsi une pierre importante dans la construction de la nécessaire reconnaissance du standard pour ce qu'il est, une langue fabriquée, que les linguistes en trop grand nombre et l'homme ordinaire ont tort de prendre pour la langue elle-même : le français, c'est bien autre chose que le français standard, et il est bien autrement riche et diversifié que le français standard. Encore faut-il le connaître.

INTRODUCTION

L'étude scientifique des variétés du français hors de France est de date récente. Pendant longtemps, la variation diatopique de la langue commune a été considérée, au sens propre du terme, comme un sujet *périphérique*, que l'on abordait soit dans une perspective puriste, soit dans le cadre de recherches dialectologiques. Bien évidemment, les deux approches étaient inappropriées à la matière que l'on se proposait de décrire.

L'ouvrage collectif *Le français hors de France*, dirigé par Albert Valdman en 1979, inaugure une nouvelle ère dans la description des variétés du français hors de France et constitue en même temps le premier monument de ce domaine de la recherche. Il n'est pas exagéré de dire qu'à partir de cette époque le nombre d'études consacrées à ce sujet est monté en flèche. Par suite des progrès empiriques et théoriques que la linguistique a connus ces dernières décennies, notamment en sociolinguistique, en linguistique pragmatique et dans les études créoles, les approches se sont considérablement diversifiées.

Constatant l'absence d'une synthèse des recherches réalisées jusque-là, Didier de Robillard et Michel Beniamino se sont proposés, au début des années 1990, de répondre à la demande en publiant les deux volumes intitulés *Le français dans l'espace francophone*, parus respectivement en 1993 et 1996.

Malgré cela, il nous a semblé justifié d'accroître la bibliographie des ouvrages abordant le français hors de France, et ce, pour deux raisons principales : d'un côté, les deux ouvrages cités sont incontestablement, chacun à son époque, des travaux de grande qualité se singularisant par leur haut niveau scientifique. Mais cet état de choses a pour conséquence l'accessibilité parfois difficile pour un public non spécialiste, qu'il s'agisse d'étudiants ou d'autres personnes intéressées par ces questions. Or, il n'existe à ce jour aucun ouvrage qui vise ce public : en règle générale, les nombreux ouvrages consacrés à l'histoire de la langue française offrent des informations plus que rudimentaires sur le français hors de France, à l'exception de celui de Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia (⁴1994), qui l'aborde dans le cadre de l'histoire externe de la langue. De même, le volume du *Lexikon der Romanistischen Linguistik* consacré au français (1990) laisse souvent le lecteur sur sa faim, et la qualité de certains articles sur les aspects du français dans la francophonie ne permet pas d'en conseiller la lecture sans quelques réserves.

Sur cette toile de fond, le présent ouvrage se veut une synthèse qui s'adresse à un public diversifié et pas nécessairement spécialiste, désireux de s'initier à l'histoire, au profil et au statut sociolinguistique des variétés francophones. En conformité avec une telle conception, nous ne nous plions pas aux exigences intrinsèques impliquées par le choix du titre et espérons que les lecteurs ne nous tiendront pas rigueur de ne pas *tout* trouver dans notre ouvrage.

Nous avons délibérément écarté de nombreuses régions qui mériteraient, à quelque titre que ce soit, le qualificatif de *francophone*, pour mettre l'accent sur les parties de la francophonie où le français a une assise solide et dont la situation sociolinguistique se distingue nettement de celle de l'Hexagone. Il s'agit en l'occurrence de la **Suisse**, de la

Belgique, du Grand-Duché de **Luxembourg**, ainsi que du **Québec** et de l'**Afrique francophone** (Maghreb et Afrique subsaharienne). Pour des raisons facilement compréhensibles, liées à l'histoire externe du français, nous avons décidé d'inclure dans le champ d'observation des régions ou pays où l'avenir du français n'est pas assuré (sur le continent nord-américain : les provinces majoritairement anglophones du Canada, la Nouvelle Angleterre et la Louisiane ; en Europe : la Vallée d'Aoste).

Cette restriction nous permet également de contourner l'immense difficulté qui consiste à définir le "*niveau seuil de la francophonie*" (RAPPORT 1992, 27). Quasi insurmontable, ce problème exigerait une analyse rigoureuse et exhaustive des critères (type d'appropriation, fonction dans la société, nombre de locuteurs, statut juridique, etc.) qui doivent être remplis pour apposer l'étiquette *francophone* à une région ou à un pays.

Le statut de langue seconde ou de langue étrangère semble pourtant un critère légitime et d'application facile pour réduire notre champ d'observation : c'est en vertu de ce critère que les territoires et pays d'Asie et des Caraïbes qui faisaient autrefois partie de l'empire colonial français ont été exclus, notamment Pondichéry (ancienne base française en Inde ; le français y a un statut officiel depuis 1962), le Cambodge, le Laos, le Vietnam (français du milieu du XIX^e siècle jusqu'en 1954) et Haïti (sous domination française à partir de la fin du XVII^e siècle, indépendant depuis 1804).

Dans ces trois régions – Pondichéry, Indochine, Haïti – le français est la langue maternelle d'une petite minorité et se voit de plus en plus concurrencé, dans son rôle de langue véhiculaire, par l'anglais, en dépit d'importants efforts financiers de la part de l'ancienne métropole. Pour Haïti, il n'est pas à exclure qu'il connaisse un jour une situation semblable à celle des anciennes îles caraïbes françaises (Sainte-Lucie, Dominique, Trinidad), du fait que l'anglais

commence à entrer en concurrence avec le français dans la diglossie avec le créole français.

Dans les îles qui appartiennent toujours à la France (Martinique et Guadeloupe, DOM depuis 1946), le statut du français est garanti par l'appartenance politique. Mais la majorité de la population est également créolophone.

Parlés par 9 à 10 millions de locuteurs, les créoles à base lexicale française sont certes issus du français, mais présentent de nombreuses structures qui les distinguent de la langue mère et qui en font des langues à part entière ; mentionnons à titre d'exemples : l'absence de conjugaisons, contrebalancée par un système de marques, c'est-à-dire de particules préverbaux exprimant le temps, la modalité et l'aspect (TMA), les déterminants issus de la particule *-là* et post-posés au substantif ou bien le fait que les catégories syntaxiques (partie de discours) sont largement inopérantes en créole. Les créoles ne sauraient donc être considérés comme relevant de la variation diatopique du français, et c'est la raison pour laquelle nous avons exclu également les îles à majorité créolophone de l'Océan Indien : la Réunion, l'Île Maurice et les Seychelles¹.

S'agissant des pays d'Extrême-Orient, on sait que leur "francophonie" [pour les différentes acceptions du terme, cf. partie 1, chap. 1] relève de l'utopie : au Vietnam, par exemple, moins de 1% de la population parle le français (cf. RAPPORT 1995 / 96, 87), et la dynamique sociolinguistique y joue incontestablement en faveur de l'anglais, *lingua franca* mondiale.

Les pays du Maghreb constituent un cas spécial, le statut du français se situant entre langue seconde et *langue étrangère privilégiée*. La présence d'une culture ancienne et

¹ Pour en savoir plus sur les créoles français, on se reportera avec profit à R. Chaudenson (1995), G. Manessy (1995) et G. Hazaël-Massieux (1996).

d'une langue standard qui, en théorie, pourrait assumer l'ensemble des fonctions communicatives supérieures, fait que la situation sociolinguistique se distingue nettement des pays francophones d'Afrique noire.

En résumé, les options prises dans le présent ouvrage ne recourent pas la conception de *francophonie* qui prévaut dans les études littéraires : l'appartenance à la francophonie littéraire, culturelle et identitaire etc. ne se détermine pas à l'aide de critères linguistiques et de paramètres sociolinguistiques. Ainsi, dans la perspective de la critique littéraire, le Maghreb et les Antilles font tout naturellement partie de la francophonie parce que l'existence d'une littérature de qualité en langue française, lue un peu partout dans le monde, est considérée comme l'expression de l'appartenance à la communauté des locuteurs du français, et partant, à une communauté partageant finalement les mêmes valeurs (cf. COMBE 1995 ainsi que le chapitre suivant).

La première partie de l'ouvrage consiste en trois chapitres préliminaires consacrés aux termes *francophonie* et *francophone*, au concept de *français régional* (définition, formation et description de la variation géographique) et à la typologie de l'espace francophone.

Les parties 2 à 4 abordent les variétés francophones en Europe, en Amérique et en Afrique. Nous nous sommes efforcé, dans la mesure du possible, de garder dans chacun des chapitres la même grille d'analyse : situation sociolinguistique actuelle, histoire de l'espace linguistique, état de la description linguistique, représentations et attitudes linguistiques.

Pour une consultation plus facile, la bibliographie en fin d'ouvrage, abondante mais sélective, a été regroupée par chapitres.

PARTIE 1

THÉORIE ET CONCEPTS

CHAPITRE 1

LES TERMES *FRANCOPHONIE* ET *FRANCOPHONE*

Si, dans leur emploi, ces termes nous semblent aujourd'hui si vagues et difficilement cernables, si empreints de connotations diverses, leur origine, elle, est clairement localisable. En 1880, le géographe Onésime Reclus (1837 - 1916) publie un ouvrage d'envergure intitulé *France, Algérie et colonies* dans lequel il emploie un critère nouveau pour classer les peuples qu'il étudie. Si, jusqu'alors, on s'était surtout appuyé sur le critère de *race* ou *ethnie*, O. Reclus se sert, lui, de la langue utilisée en famille et dans les relations sociales. Il qualifie de *francophones* – néologisme hybride d'origine gréco-latine – les peuples et ethnies utilisant le français et de *francophonie* l'ensemble des personnes parlant français de même que les territoires qu'elles peuplent.

Cette acception purement linguistique et géographique perdurera jusqu'au milieu du XX^e siècle, le mot – devenu rare dans le vocabulaire actuel – connaissant une mutation de sens à partir des années 1960 : en 1962, la revue *Esprit* publie un numéro spécial consacré au "français dans le monde". Sous la plume du président sénégalais Léopold Sédar-Senghor, le concept s'enrichit sémantiquement – *francophonie* dépasse le cadre du simple terme linguistique, il sert à désigner une communauté de valeur et de culture :

"la Francophonie, c'est cet humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des 'énergies dormantes' de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur contemporaine." (SENGHOR 1962, cité d'après LUTHI / VIATTE / ZANANIRI 1986, 177).

Dans son discours intitulé *La Francophonie comme culture* et prononcé en 1966, lorsqu'il reçut le doctorat

honoris causa de l'université de Laval (Canada), L. Senghor précise :

"La Francophonie, c'est, par delà la langue, la civilisation française ; plus précisément, l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la Civilisation française. Que j'appellerai la francité."
(SENGHOR 1966, cité d'après LUTHI / VIATTE / ZANANIRI 1986, 177).

L. Senghor se sert ici d'un quasi-synonyme – *francité* –, que R. Barthes a largement contribué à faire connaître grâce à son ouvrage intitulé *Mythologies* (1957). Les formes du type *Italie - italianité, Chine - sinité, France - francité* désignent chez Barthes l'inventaire collectif des représentations liées au concept de base correspondant.

La charge symbolique du terme marque le début, à l'égard du concept, d'une attitude ambivalente qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Pour certains – aux extrêmes –, elle est l'expression d'une croyance qui veut que le colonialisme soit surmonté et que la langue (et la culture) française(s) soi(en)t un dénominateur commun générateur d'un sentiment d'appartenance à une communauté au delà des intérêts nationaux, d'autres en revanche dénoncent une idéologie néocolonialiste permettant à la France de conserver son statut de puissance internationale en se présentant comme le garant des Droits de l'Homme. La problématique du terme est abordée – de façon très décente – dans l'entrée correspondante du *Grand Robert* : *"Le mot, lorsqu'il prétend conférer une cohésion à l'ensemble humain mal défini qu'il désigne, est parfois très critiqué"* (GR, vol. 4, p. 694, sous *francophonie*)

En outre, l'imprécision du terme permet l'apparition d'une multitude de concepts concurrents : on trouve ainsi à côté de *francité* évoquée ci-dessus *francitude, communauté francophone, communauté de langue française* voire *Commonwealth francophone* (cf. DENIAU 1995, 13) !

Dans l'usage actuel, on peut distinguer quatre grandes acceptions du terme *francophonie* (cf. DENIAU 1995, 15ss.) :

1. *Francophonie* au sens linguistique : l'ensemble des personnes parlant le français, le terme incluant selon le cas les seuls locuteurs natifs, ou les locuteurs natifs et les utilisateurs du français comme langue seconde ou bien encore – même si cet usage est plus rare – les locuteurs faisant usage du français comme langue maternelle, langue seconde ou langue étrangère. Ces différentes interprétations conduisent à d'importantes divergences lorsqu'il s'agit de dénombrer les personnes parlant français. Selon le système retenu, les chiffres font état de 75 à plusieurs centaines de millions de locuteurs.

2. *Francophonie* au sens géographique : les territoires dans lesquels le français est utilisé comme langue maternelle ou "langue usuelle" (≈ langue seconde fréquemment utilisée ; cf. MULLER 1985, 9). L'extension à des territoires dans lesquels le français n'apparaît que comme langue étrangère est rare, même si des États qui ne répondent pas à la définition citée ci-dessus sont membres d'institutions de la Francophonie [cf. 4.] – comme la Bulgarie ou la Macédoine.

3. *Francophonie* comprise comme communauté des nations de langue française fondée sur un sentiment d'appartenance dû au partage historique de la même langue et de valeurs spirituelles identiques. Cette signification s'appuie sur celle donnée au point 2. L'adjectif *francophone* est alors fréquemment employé pour se démarquer de *français* (on rapprochera cet usage de la distinction sémantique existant entre *anglo-saxon* et *anglais*) : ainsi, on parle souvent de *littératures francophones*, de *cinéma français et francophone*, etc.

Même si, par définition, la France fait partie intégrante de la francophonie, certains usages, surtout de l'adjectif,

laissent entendre que, dans la conscience collective des Français, la France n'est certes pas en dehors de cette communauté, mais que, sans aucun doute, elle y occupe une place particulière. Dans cet ordre d'idée, rappelons le lapsus peut-être symptomatique de Bernard Pivot remettant le prix des *Championnats d'Orthographe* à un francophone non français il y a quelques années : Pivot souligna alors que c'était la première fois qu'un francophone gagnait ce prix ... (cf. GOOSSE 1995, 272). Dans ce cas, *francophone* semble donc bel et bien exclure *français*.

4. *Francophonie* – la communauté des organisations et groupements privés, étatiques ou supranationaux dont le but est la promotion de la francophonie (dans les acceptions définies en 2 et 3). Dans ce cadre, l'adjectif *francophone* s'est enrichi d'une nouvelle signification : "appartenant à la Francophonie (institutionnelle)", par exemple dans *sommets francophones*, *institution francophone*, *affaires francophones* etc.

Nous ne citerons ici que quelques-unes des nombreuses institutions et structures qui forment les mailles de la francophonie institutionnelle (pour plus d'informations sur les charges et fonctions des institutions francophones, nous renvoyons à BOSTOCK 1986, DENIAU 1995 et BRUCHET 1996) :

- Organisations privées : *Alliance française* (fondée en 1883), *Association "Défense de la langue française"* (fondée en 1958).
- Organisations / Structures supranationales : *Conférence des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français* (appelés *Sommets francophones*), *Agence de Coopération culturelle et technique* (ACCT, fondée en 1970), *Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche* (AUPELF-

UREF, fondée en 1961), *Conseil international de la langue française* (CILF, fondé en 1968).

À la suite du Sommet francophone de Hanoi (1997), la Francophonie institutionnelle s'est dotée d'une nouvelle structure en créant l'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF) avec notamment un Conseil permanent et un Secrétaire général (actuellement : Boutros Boutros-Gali).

- Organisations étatiques (nationales) : *Haut Conseil de la Francophonie* (HCF, fondé en 1984, organe consultatif du président de la République française), *Ministère de la Francophonie* (France, depuis 1988¹), *Council for the Development of French in Louisiana* (CODOFIL, fondé en 1968), *Office de la langue française* (OLF, fondé en 1961, sous la tutelle du Gouvernement du Québec), *Académie royale de la langue et de la littérature française de Belgique* (fondée en 1772).

La conception de francophonie (acceptions 3 et 4), c'est-à-dire des rapports que les pays/régions membres entretiennent entre eux, est aujourd'hui en mutation. Selon la vision traditionnelle, incarnée par la politique francophone de la France, il s'agit d'un réseau privilégiant les liens bilatéraux et accordant à l'Hexagone une place de choix. Cette façon de voir les choses est contestée notamment par le Canada, pays dont la constitution proclame le bilinguisme et la pluralité culturelle et qui défend systématiquement les liens multilatéraux entre les membres de la F/francophonie (cf. TÊTU 1997, 100). Toutefois, et contrairement à ce que suggère M. Tétu (1997, 29) dans le petit livre qu'il a

¹ De nouveau *Secrétariat d'Etat* (début 2001).

récemment consacré à la Francophonie, on est encore loin d'une francophonie vraiment *multinucléaire*, que ce soit sur le plan culturel, économique ou linguistique.